

## COMITE D'INITIATIVE ET DE CONSULTATION D'ARRONDISSEMENT

### Compte-rendu de la séance du 4 décembre 2012

Le mardi 4 décembre 2012, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, et Mesdames et Messieurs les représentants des associations, dûment convoqués par Monsieur le Maire, se sont réunis dans la salle des Mariages.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h40 et souhaite la bienvenue aux représentants des associations ainsi qu'au public.

Il précise que quatre associations ou organismes ont demandé à s'exprimer.

Monsieur le Maire donne la parole à la première association.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie d'être venus nombreux à cette séance du CICA qui sera comme d'habitude suivie d'un conseil d'arrondissement.

Nous allons commencer ce CICA en l'absence d'un certain nombre d'élus qui ne manqueront pas de nous rejoindre en cours de séance, puisque vous savez que pour un CICA, il n'est pas nécessaire d'avoir un quorum.

### **1- COMITE D'INTERET LOCAL- GERLAND GUILLOTIERE :**

1 – **M. JOANNARD** : **Gerland Sud : Ilot Fontenay, stationnement secteur Pavillons, sécurité** : La phase de mise en place de l'Ilot Fontenay est en cours de préparation avec d'une part, la construction de l'îlot Nord, comprenant la future surface commerciale, qui se situera sur l'actuel parking rue Debourg supprimant ainsi un nombre important de stationnements. Ne pourrait-on pas envisager sous la future bibliothèque prévue sur l'îlot Sud, un ou plusieurs niveaux de parkings publics pour compenser ce manque prochain de stationnements de surface?

Nous avons eu une réunion du commerce et de l'artisanat le 27 novembre et Monsieur DUCARD nous a répondu qu'il y allait avoir un parking souterrain qui serait prévu sur la construction de Casino. Est-ce exact ?

Pouvez-vous nous présenter le futur projet commercial de l'îlot Fontenay, et nous confirmer que ce dernier sera bien complémentaire des activités commerciales existantes place des Pavillons, rue Marcel Mérieux, avenue Debourg et avenue Jean Jaurès. Quel est le calendrier d'information des acteurs économiques en place.

Lors d'une réunion organisée le 25 Avril 2011 par le CIL et l'association des commerçants de Gerland, à laquelle participaient Monsieur Pierrick CHOBAUX vous représentant Monsieur Le Maire et Monsieur DELORME chef de cabinet de Monsieur TOURAINE qui avait alors fait 2 propositions dont une d'actualité compte tenu de la suppression imminente du parking en bout de la rue Monot: -rendre payant le parking avenue Debourg aujourd'hui gratuit, afin d'éviter le stationnement de voitures tampons et favoriser ainsi une meilleure fréquentation des commerces du secteur et ceci pendant la durée des travaux du tramway. Quand est-il de cette proposition ?

et concernant la sécurité, la mise en place de caméras sur le secteur Gerland Sud (Debourg, Challemel Lacour, Jean Jaurès). Qu'en est-il de cette seconde proposition ? Le budget a-t-il été voté ? Si oui, la mise en place était prévue fin 2012, début 2013.

M. HELAL : Monsieur DUCARD va intervenir sur les aspects techniques dès qu'il va arriver, pour vous donner des précisions sur ce projet.

Je souhaite vous donner les informations suivantes : d'abord, vous souhaitiez qu'il y ait de la concertation et de la consultation. Monsieur DUCARD arrive et il vous dira qu'il y a de l'information et de la consultation de prévues sur ce projet- là.

Deuxième élément : vous verrez au conseil d'arrondissement que, parmi les trois questions posées au maire de Lyon, une question porte sur le projet Bibliothèque/Médiathèque de Gerland où on demande au Maire de Lyon, de nous préciser les détails de l'avancée du projet de la bibliothèque ; là où cela recoupe votre préoccupation, c'est que nous demandons également de préciser des délais pour une éventuelle réunion d'information.

Troisième élément que je voulais vous donner : il serait prévu sur les aspects de stationnement que vous évoquez, une réunion en mairie centrale, à destination des commerçants et des usagers pour évoquer ces questions- là ; la réunion est prévue début janvier et les personnes concernées seront directement invitées par l'Hôtel de Ville.

M. DUCARD : Je vous prie de m'excuser pour ce retard, merci.

L'ilot Fontenay est maintenant en première phase active de sa composition urbaine dessiné par les cabinets d'architectes PARIS et MARGUERITE.

Le contenu du programme est acté et vous, déjà membres du CIL, vous avez eu l'information en premier lors de la commission extra- municipale avec Romain BLACHIER sur le commerce et vous avez pu voir les grands axes.

Il y a deux ensembles : un qui est traité par le public (parking, etc.), l'autre est privé c'est le terrain qui fait un peu moins d'1 ha.

Sur la partie que l'on maîtrise, l'ilot Fontenay, on va réaliser une surface commerciale de l'avenue Debourg à la place des Pavillons, reliée par l'allée de Fontenay prolongée.

Cette allée de Fontenay sera pratiquement une petite place puisque, elle va être de 34 m de largeur et c'est bien ici que va s'inscrire un alignement de commerces. On va faire un centre commercial depuis l'avenue Debourg jusqu'à la place des Pavillons.

Dans ce programme, une grosse galette est prévue avec des bâtiments sur laquelle, en rez-de-chaussée, il y aura le transfert de Casino sur à peu près 2 500 m<sup>2</sup>, il y aura environ cent soixante dix logements dont 30% de logement social et 20% de logement d'accession sociale.

Une étude sur un stationnement a été faite, on va la présenter aux commerçants et aux usagers mais, avant cette réunion, on va étudier la possibilité de faire une galette de stationnement public en sous-sol, sous la surface commerciale Casino. Ce serait du service public.

D'après ce qu'a dit Karim HELAL, après cette première phase, il y aura une phase de concertation sur laquelle on peut jouer ; l'aménagement du prolongement de l'allée qui va relier la rue Monot et la place des Pavillons.

La première phase consistait à étudier l'urbanisme, le projet et petit à petit nous allons entrer dans une phase de travail.

M. JOANNARD : *Ce que l'on voudrait, c'est une réunion publique d'information concernant ce secteur et les associations, le conseil de quartier et les habitants.*

2 – M. QUERRIEN : **P. L .U** : Le CIL Gerland Guillotière veut revenir sur la consultation des habitants sur le nouveau PLU. Tout d'abord sur la publicité qui est faite pour permettre à chacun de s'exprimer. Les encarts qui figurent dans Le Progrès ne sont pas connus de tous, et en définitive très peu d'habitants peuvent s'exprimer.

Quand on sait que ces décisions engagent les vingt prochaines années, il est impératif qu'une réelle concertation soit engagée.

La réunion annuelle organisée sur le 7<sup>e</sup> arrondissement par la mairie centrale est certes intéressante, mais elle ne permet pas un échange ouvert aussi bien entre les élus, les techniciens et les habitants, pour une mise en commun des attentes et des projets.

Les habitants veulent être acteurs dans ces projets.

M. DUCARD : Je voudrais faire une rectification pour qu'il n'y ait pas de confusion. Quand vous dites « une réunion annuelle dans le 7<sup>e</sup> arrondissement », c'est une réunion « bilan des conseils de quartier », ça n'a rien à voir.

M. QUERRIEN : *Ce n'est pas ce que j'ai dit, je parle d'une réunion de la mairie centrale dans le 7<sup>e</sup> arrondissement.*

M. DUCARD : *Je ne vois pas la différence, on en reparlera.*

M. QUERRIEN : *C'est la réunion qui a eu lieu précisément au gymnase de la Cité Internationale où il était possible d'avoir une vue d'ensemble sur les projets du 7<sup>e</sup> mais au niveau de la possibilité d'avoir un échange entre les différentes personnes, c'était limité parce que, d'une part, c'était très dense, de nombreuses choses étaient évoquées et c'était difficile qu'il y ait beaucoup d'échanges sur différents sujets.*

M. HELAL : Vous terminez votre question en disant que les habitants veulent être acteurs pour le PLUH, puisque l'habitat est intégré ; je suis très content qu'il y ait beaucoup d'acteurs, de conseillers de quartiers qui veulent participer à la rédaction d'un nouveau PLU parce que, c'est un moment important pour l'avenir d'une ville.

Nous aussi nous avons envie qu'un maximum d'habitants participe à définir les grandes orientations de ce PLU, en sachant que cela va se faire en deux temps.

Une première phase, PADD- Projet d'Aménagement et Développement Durable : l'idée c'est de donner sur chaque arrondissement pour Lyon, les grandes orientations en termes d'urbanisme.

Une deuxième phase très technique qui constitue à définir des zonages.

La première phase est vraiment celle où la place des habitants est la plus fructueuse et c'est celle qui va se dérouler jusqu'à l'été 2013 puisque le conseil de communauté va discuter de ce PADD au conseil de juillet 2013.

Il y a des aspects techniques dans la préparation d'une concertation sur un PLU et c'est pour cela que la ville de Lyon a essayé de prendre les choses très tôt, en essayant de former des acteurs, je sais que vous y avez participé personnellement, avec des membres de conseil de quartier.

Cela s'est déroulé tout au long du premier semestre 2012 avec un certain nombre de temps de formation organisés par la ville de Lyon.

Ensuite on a voulu poursuivre ces temps de formation – le 7<sup>e</sup> arrondissement plus spécifiquement – et nous nous sommes rassemblés avec nos collègues du 3<sup>e</sup> et du 8<sup>e</sup> et nous vous avons proposé trois temps de formation plus spécifiques, le premier s'est tenu la semaine dernière en mairie du 3<sup>e</sup> arrondissement sur le schéma de cohérence territoriale. Ceux avec qui j'ai pu échanger ont trouvé ça très intéressant.

Le prochain va se faire le 18 décembre en mairie du 8<sup>e</sup> et sera consacré au logement, à l'habitat, le PLU est devenu PLUH.

Un troisième temps sera consacré au Développement Durable, et se fera en mairie du 7<sup>e</sup>, toujours commun à nos trois arrondissements, avec Françoise RIVOIRE et Bruno CHARLES et cela devrait se faire dans la deuxième quinzaine de janvier 2013.

Ensuite, nous pourrions entrer plus précisément en concertation qui se fera de fin février à fin juin 2013. Nous allons prendre le temps et faire en sorte de trouver des formes assez variées qui permettent plusieurs portes d'entrée pour les habitants, les conseillers de quartier, les associations, les CIL etc. Monsieur DUCARD va vous en présenter un certain nombre.

Il y a des aspects institutionnels, le Grand Lyon organise une réunion qui fait partie de la délibération qu'a pris le Grand Lyon sur la révision du PLU et aussi un accompagnement par les services de la Ville.

Il va y avoir deux réunions à l'initiative des services de la Ville : une réunion de lancement, à mi-parcours spécifique au 7<sup>e</sup> arrondissement, à laquelle vous serez invités – vous serez invités aux deux réunions – l'idée étant de permettre à vos propositions d'être étudiées par les services.

Nous avons vraiment la volonté de ne pas vous laisser tous seuls dans cette concertation et au maximum de pouvoir vous accompagner.

Nous préparerons d'autres temps parce qu'il y a un certain nombre de thématiques qu'il faut travailler dans le cadre de cette réflexion sur les grandes orientations du PLU et du PADD.

M. DUCARD : Il faut bien comprendre que nous sommes dans une phase où nous regardons les grands ensembles, la façon de les organiser.

Nous sommes partis du Grand Lyon, nous allons descendre sur l'arrondissement. Le Grand Lyon va nous présenter en mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement l'avenir tel que nous le concevons, savoir si nous mettons des espaces publics, des industries, des bureaux, des transports en commun etc.

L'enquête publique est ouverte et vous n'êtes pas obligés d'attendre les réunions, chacun peut donner sa contribution sur le cahier d'enquête publique à disposition dans les mairies.

Pour aider à la réflexion et voir les grands enjeux du PLU, on essaye de prévoir l'organisation de la société de demain par l'urbanisme.

On essaye de réfléchir en mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement à trois ateliers pas simplement sur la densité mais sur la morphologie urbaine face à l'évolution climatique, les problèmes de la lumière dans les appartements etc. Il faut aller un peu plus loin que des grandes généralités parce que je me méfie des mots simplificateurs.

Les acteurs ne seront pas du Grand Lyon mais des experts extérieurs.

Nous voulons travailler sur le logement, là -aussi sur la forme des logements de demain, est-ce qu'on sera dans un appartement toute sa vie, non, on voit que le logement va accompagner les différentes formes de familles qui existent actuellement et demain.

Comment concevoir le logement étudiant ? On veut réfléchir ensemble aussi là-dessus.

Il y a aussi les éléments patrimoniaux ; sur le 7<sup>e</sup> arrondissement, nous avons la chance d'avoir des éléments du patrimoine qui nous aident à mieux réfléchir, il faut toujours savoir d'où on vient pour se projeter sur l'avenir et le patrimoine ce n'est pas seulement la conservation du passé mais ça sert à se projeter.

M. QUERRIEN : *Je vous remercie de toutes ces précisions mais pour revenir à la publicité faite au niveau du PLUH, il y en a très peu, il suffit d'aller voir les cahiers mis à disposition. Les gens qui se déplacent ont envie de mettre des observations, jusqu'à présent cela reste limité à une poignée de personnes, c'est un peu dommage parce que quand il y a une diversité de propositions, on élargit les possibilités.*

*Après, on est obligé de trier pour voir ce qui est possible ou non, malheureusement ça reste confiné à quelques personnes, le peu de possibilités de débattre fera que tout sera décidé sans l'avis des personnes.*

*Je vous remercie de nous avoir donné une ligne directrice qui nous permet de faire des propositions et de voir mieux l'avenir de Gerland.*

M. DUCARD : *Pour la publicité, il faut bien que vous compreniez que vous êtes acteurs, ce n'est pas de l'information descendante, c'est bien à vous aussi de vous prendre en charge et il faut bien savoir que ce que vous proposez sur l'enquête publique doit être bien réfléchi et vous pouvez mettre des annotations qui confortent votre position sur l'aménagement urbain de demain. Il faut que ce soit cohérent, réfléchi et travaillé et je vous y en courage.*

3 – M. BUISSON : **Fonctionnement des CICA** : Actuellement le compte rendu d'un CICA n'est disponible que quelques jours avant le CICA suivant, c'est à dire au bout de 3 mois.

Il est donc difficile pour le public de suivre nos échanges qui répondent souvent à ses préoccupations et interrogations.

Pourrions nous envisager que les comptes rendus des CICA soient mise en ligne sur le site Internet de Lyon 7 dans le mois qui suit un CICA ?

M. HELAL : Depuis 2008, nous mettons à la disposition du public, sur le site Internet de la mairie du 7<sup>e</sup>, l'intégralité du compte rendu des conseils d'arrondissement et des CICA.

L'ensemble des mairies d'arrondissement n'a pas fait ce choix, c'est donc un choix volontariste de notre part.

En fait, au niveau de la ville de Lyon, depuis plusieurs mois, a été lancée une refonte des sites Internet des arrondissements, ce qui veut dire que depuis quelques mois et jusqu'en mars 2013, on va être obligé de tout faire en double, sur l'ancienne version du site et la nouvelle future version du site pour qu'il n'y ait pas de déperdition d'informations.

Au niveau des services du cabinet et de la mairie d'arrondissement, nous n'avons pas de moyens supplémentaires ce qui peut expliquer un certain nombre de difficultés ponctuelles sur les derniers comptes rendus.

Sur une plus longue période, il y a un délai incompressible qui est le délai de rédaction d'un compte rendu d'un CICA, puisque nos CICA et conseils d'arrondissements sont enregistrés et ensuite tapés, mis au propre, cela prend minimum 1 mois et à partir de là, notre bilan sur les années précédentes c'est que le compte rendu était mis en place au bout d'1 mois.

Nous avons peut-être pris un peu de délai mais, réaliser votre souhait paraît tout à fait envisageable et cela devrait être le cas à l'avenir et ça vous laissera 1 mois ½ de consultation du précédent compte rendu.

On n'a pas pu regarder à cause de notre encombrement technique, mais il serait intéressant de savoir à quel point est consulté ce compte rendu de CICA.

4 – **M. BUISSON : Environnement** : Nous avons appris avec plaisir que l'eau de la patinoire Charlemagne Lyon 2 serait recyclée pour nettoyer nos rues ce qui permettrait de faire l'économie de près de 5 millions de litres d'eau par an !

Ce nouveau pas vers une démarche plus respectueuse de l'environnement mérite d'être souligné mais il pourrait être accompagné d'autres projets simples à mettre en œuvre et qui semblent tout aussi efficaces et économiques.

Beaucoup des projets immobiliers du 7<sup>e</sup> arrondissement comportent une phase d'excavation pour, par exemple, la réalisation des parkings d'immeubles. Au cours de cette phase puis de la construction de fondations et des sous-sols des immeubles, les promoteurs / constructeurs immobiliers sont souvent obligés de relever la nappe phréatique avec des pompes à gros débit qui fonctionnent 24h sur/24.

D'énormes quantités d'eau sont ainsi tirées du sol pour être directement rejetées dans les égouts où elle sera contaminée avant d'être traitée dans les stations d'épurations moyennant bien sur un coût financier supporté par la collectivité et les clients des distributeurs d'eau..

Pour le Cil Gerland Guillotière, il semble que la mairie du 7<sup>e</sup> et le Grand Lyon pourraient, en accord avec les promoteurs immobiliers, récupérer, au moins une partie, de cette eau suffisamment pure pour le nettoyage des rues et l'arrosage des espaces verts.

Nous avons proposé cette démarche en mai 2011, pour le triangle Berthelot /Garibaldi/Vienne où pendant au moins 3 mois des pompes avaient relevé la nappe phréatique et versé des quantités considérables d'eau dans les égouts alors que dans le même temps des restrictions d'eau étaient prises dans cette période de sécheresse.

Le 7<sup>e</sup> arrondissement pourrait-il être le pionnier de cette démarche et devenir l'arrondissement test de cette pratique dans le Grand Lyon ? Le cas échéant à quelle échéance ce test pourrait-il être mis en place ? Les chantiers qui seraient ainsi gérés pourraient-ils recevoir le label "Lyon, ville équitable et durable".

**M. DUCARD** : On fait une opération de récupération des eaux de lissage de la patinoire de Baraban qui est dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement. Cela a nécessité la mise en place d'un réseau de type plomberie et un investissement à programmer.

Le test est concluant et une extension progressive sera faite sur la patinoire Charlemagne et ensuite d'autres piscines.

Cela va se faire progressivement.

Le pompage de la nappe phréatique sur les chantiers - il y a deux points : lorsque les entreprises font le chantier et ont besoin de pomper la nappe phréatique, il faut d'abord une occupation du domaine public classique où ils installent des bacs tampons avec des pompes et cela donne droit à une taxe d'occupation du domaine public qui est classique, comme pour les bungalows qui donne lieu à une délibération au conseil municipal.

Le tarif conventionnel OTEP pour bac de pompage est de 53,54 €/ an et par m<sup>2</sup>.

Le deuxième point : l'eau que l'on récupère dans la nappe phréatique effectivement est mise dans les égouts car on ne peut pas la mettre ailleurs pour le moment parce que souvent cette eau provient de sols pollués surtout à Gerland et à Lyon, pratiquement tous les sols sont pollués et nous ne

pouvons pas prendre le risque de mettre cette eau n'importe où cela nécessite un système de traitement à Pierre Bénite.

Par contre, cela ne se fait pas gratuitement, il y a une estimation qui se fait en débit de m3 et un tarif est donné, de 73 centimes par m3 ; les gros chantiers pompent 24h/24 pendant 3 mois ou plus.

Les chantiers essaient de minimiser le pompage parce que cela a un coût pour l'entreprise.

Il y a eu des essais sur Villeurbanne sur des réseaux secondaires, pour les eaux de pluie ; là où il y a des chantiers sur des sols non pollués, on pourrait pomper l'eau et la remettre dans des réseaux spécifiquement d'eau de pluie.

Ces réseaux d'eau de pluie : cela coûte cher, c'est en expérimentation et actuellement dans le cadre du développement Durable, dans le nouveau permis de construire qui se met en place, on essaye que les eaux de pluie des bâtiments n'aillent plus dans les égouts mais dans la nappe phréatique.

Je vous encourage à regarder les modifications du PLU, l'emprise au sol des espaces verts, pleine terre, est importante parce qu'il faut une surface minimum pour capter et récupérer cette eau pour qu'elle puisse descendre progressivement dans la nappe phréatique.

M. BUISSON : *Merci. C'est dommage que nous ayons des sols pollués.*

M. DUCARD : *Depuis 20 siècles les civilisations progressivement n'ont pas toujours fait attention à leurs déchets en particulier, au XIXe siècle.*

M. BUISSON : *Je suppose que tous les chantiers de construction font l'objet d'une étude de qualité des sols.*

M. DUCARD : *Tous. Vous savez que dès qu'un promoteur achète un terrain, il y a maintenant un diagnostic pollution parce que la dépollution coûte très cher et la pollution est une moins value sur le prix d'achat du terrain.*

5 – M. BUISSON : **Périmètre de compétences de Lyon 7<sup>e</sup> Arrondissement, de la Mairie centrale et du Grand Lyon** : Au cours de ses interventions récentes pour des problèmes de propreté, d'infrastructures accessibles aux personnes handicapées, le Cil Gerland Guillotière a sollicité différents élus de cette assemblée. Le CIL Gerland Guillotière s'est vu parfois répondre qu'il s'était trompé d'interlocuteur et que la décision incombait à une autre délégation ou au Grand Lyon et a été invité à se rapprocher directement des services mentionnés.

Pour plus d'efficacité, de gain de temps la mairie du 7<sup>e</sup>, ses élus et leurs délégations ne peuvent-ils pas être directement destinataires des démarches des associations ici représentées ?

Lorsque nos demandes seraient en dehors du périmètre de la délégation, nos élus ne pourraient-ils quand même pas les faire suivre aux services concernés tout en invitant les associations ici présentes entrer en contact avec le service compétent ?

Sinon :

- pourriez-vous nous préciser d'une manière générale quelles démarches peuvent être adressées directement à la mairie du 7<sup>e</sup>, celles qui dépendent de la mairie Centrale et celles enfin qui sont du ressort du Grand Lyon ?
- Comment éviter les allers-retours chronophages et infructueux ?

M. HELAL : Je vous remercie de votre question qui va me permettre de donner des informations qui vont intéresser largement notre auditoire et plus largement les habitants de notre arrondissement.

Je voudrais vous signaler que cela fait plusieurs mois que la Ville et le Grand Lyon sont engagés dans une refonte de leurs services de gestion des réclamations.

Au niveau du Grand Lyon, cela s'appelle Gestion des Réclamations et au niveau de la ville de Lyon cela s'appelle la Gestion de Relations aux Usagers pour toutes les demandes ponctuelles de propreté, de voirie, etc.

Cela est fait pour améliorer l'efficacité, pour avoir des indicateurs d'efficacité pour connaître le prorata de solutions positives et négatives concernant les différentes demandes. L'objectif est aussi un objectif de simplicité : faciliter la démarche des usagers, et un objectif aussi de suivi pour suivre une réclamation de votre part et de la part d'un habitant.

Aujourd'hui, cette refonte engagée depuis plusieurs mois et qui a nécessité beaucoup de travail est effective depuis quelques semaines et il y a un certain nombre de nouveautés que je vais vous indiquer.

Les deux services de gestion de réclamations de la Ville et du Grand Lyon sont compatibles et connectés, ça veut dire que quand aujourd'hui vous faites une demande à Lyon en direct, vous avez un opérateur au téléphone, il ne va pas vous renvoyer vers un autre organisme, il va prendre votre demande et vos coordonnées et c'est lui qui va faire « une qualification de la demande » parce qu'il a été formé pour ça. Il va savoir si ça correspond à la mairie d'arrondissement, à un traitement direct en mairie centrale, voire au Grand Lyon et cela ne sera plus à vous de vous préoccuper du service compétent.

Pour vous c'est un élément de simplicité intéressant.

Au moment de la saisie de la réclamation, on va vous demander systématiquement vos coordonnées, vous pouvez aussi contacter directement le Grand Lyon par le site Internet de la Ville, chaque fois on vous demande vos coordonnées (adresse papier, électronique ou téléphone) et une fois que votre demande aura été traitée vous serez informés du devenir de celle-ci.

Si ça peut être traité on vous le dira sinon on vous expliquera pourquoi votre demande n'a pu être traitée.

Une petite nouveauté sur le site Internet de la ville de Lyon qui s'appelle « mon compte », vous avez la possibilité de créer un compte personnel sur ce site (chaque citoyenne et citoyen) et de suivre au fur et à mesure ces différentes réclamations. Si vous avez besoin d'être accompagnés avec une séance d'information, c'est aussi le rôle de la ville, sur comment créer un compte et suivre vos demandes.

La ville de Lyon a mis du temps pour pouvoir faire cette refonte aussi bien de la gestion des usagers de la ville de Lyon et du système GRECO du Grand Lyon et ça a nécessité des moyens et il faut bien voir que la ville de Lyon a investi des moyens humains, techniques et des moyens de formation qui continueront à l'avenir.

Après quelques semaines, il y a énormément de demandes, il va falloir au niveau de la Ville et du Grand Lyon, monter en capacité, on s'en félicite mais il va falloir que l'on puisse répondre derrière.

**6 – M. BUISSON : Accessibilité handicapés :** Places de Stationnement : Dans le quartier de la route de Vienne/Rue de Toulon, Rue de Cronstadt, Rue Faidherbe nous comptons plusieurs personnes handicapés qui ont à ce titre accès aux stationnements réservés GIG-GIC. Cependant, il n'existe qu'une seule place "handicapés" à l'angle de la rue de Cronstadt et de la route de Vienne. Cette place est loin d'être suffisante d'une part parce qu'elle est régulièrement squattée par des valides, qu'elle sert de dépotoir pour des encombrants depuis des années.

Lorsqu'elle est légitimement utilisée par une personne détentrice d'un macaron, deux autres riverains sont obligés de trouver une place de parking ailleurs sans bénéficier des facilité d'accès ni de la sécurité pour entrer ou sortir de son véhicule.

Le Cil Gerland Guillotière a demandé que de nouvelles places soient créées. Idéalement, il nous semble qu'un doublement de la place située à l'angle de la route de Vienne soit facilement et rapidement réalisable. Une autre place pourrait être créée rue de Toulon.

Ces créations peuvent-elles être entreprises rapidement pour le confort et la sécurité de nos voisins handicapés ?

**M. HELAL :** Je vous remercie pour votre question mais nous voulions intervenir juste avant que vous ne la posiez.

Vous avez indiqué que vous aviez plusieurs questions relatives à l'accessibilité handicapés, questions très intéressantes et pertinentes (quatre questions) ; après vous avez encore de nombreuses questions relatives à la voirie et la sécurité routière et vous avez encore d'autres questions relatives à la propreté.

C'est un volume de questions très important et pour une même structure c'est trop. Il est 19h20 mais si on devait traiter dans le détail avec la précision technique qui s'impose, l'ensemble de vos questions, cela nous prendrait trop de temps et cela nous amènerait vers des délais qui ne seraient pas raisonnables.

Ce que nous vous proposons, ce n'est pas de ne pas répondre à vos questions car ce n'est pas notre manière de fonctionner, mais ce type de questions sont plutôt destinées à une commission d'arrondissement extra municipale.

Une commission voirie se tient très régulièrement qui traite de ce type de questions, il y a un accompagnement par les services techniques qui permet de voir ce qui est ou non réalisable et nous vous proposons que vos questions 6 – 7 et 9 soient transmises à la commission voirie, nous en ferons de même pour les questions 4 et 5 de l'ARDHIL, car vous n'êtes pas tout à fait les seuls concernés.

Nous vous ferons une réponse technique précise à cette commission voirie.

Vos questions sont pertinentes ; le détail que vous mettez dans l'énoncé de vos questions montre bien votre compétence d'usage mais si on veut les traiter dans un délai raisonnable, c'est plus sage de faire ainsi.

Nous avons toujours eu la volonté en mairie du 7<sup>e</sup> arrondissement que le CICA soit vraiment un moment de dialogue avec les associations, que vous ayez la parole et j'espère que l'on se comprend bien et que vous comprenez que nous n'avons pas la volonté de restreindre la possibilité de vous exprimer, au contraire on a envie que le CICA continue de permettre ce dialogue entre vous et nous, ce temps d'échange mais il faut que toutes les associations puissent s'exprimer, il faut que l'on reste dans une certaine fluidité du CICA et que l'on puisse traiter ces questions techniques dans les commissions correspondantes.

M. BUISSON : *Je ne vois pas d'inconvénient à ce que l'on discute de ces questions dans une commission dédiée pour. Vous parlez de mon expérience en la matière, malheureusement je suis valide et c'est l'expertise de personnes en fauteuil qui au quotidien, ne peuvent pas se déplacer dans le quartier. C'est une question d'urgence pour eux parce qu'ils ne peuvent pas sortir de leur voiture, pas aller faire leurs courses ou prendre le bus, aujourd'hui.*

M. LE MAIRE : Avant de donner la parole à Madame DAGORNE, je vais la prendre quelques instants, c'est habituellement le maire qui donne la parole, je vais me la donner exceptionnellement pour une fois.

Je tiens à vous dire, en reprenant pour partie ce qui a été dit par Karim HELAL, à savoir que notre objectif, c'est d'avoir un CICA comme on les imaginait à une certaine époque et, nous sommes aujourd'hui les seuls à poursuivre dans cette direction.

On considère que c'est le CICA que nous tenons qui est celui qui donne le plus facilement de la compétence et de la connaissance à nos concitoyens et pour nous, c'est fondamental.

Cela dit, il faut que vous évitiez tout de même de nous envoyer des courriers avec, comme c'est le cas de votre associations, neuf questions chacune d'elles présentant cinq, six ou huit sous-questions.

Si nous avions pu prendre tout le temps que vous nous demandiez, nous serions encore là à en parler à 22h ; ce n'est pas possible et ce que l'on souhaite c'est que sur la durée de la séance du CICA, il y ait quand même une certaine limitation.

Il doit y avoir des relations de confiance qui nous permettent de faire en sorte que l'on puisse travailler dans les meilleures conditions et sachez que ça nous demande énormément de travail.

Il y a beaucoup d'endroits où ça ne demande pas le même temps de travail. Là, c'est tout une équipe et en particulier Pierrick CHOBAX qui s'y consacre et ça représente une masse de travail assez exceptionnelle.

Tout ce qui ne correspond pas à l'arrondissement, à la ville ou à la Communauté Urbaine, les questions pour lesquelles il faut aller chercher à l'extérieur, ça nous prend encore plus de temps donc, nous serons de moins en moins en capacité de le faire.

En contrepartie, il y a beaucoup de choses que l'on n'imaginait pas pouvoir faire que l'on est en train de faire. Évitez les séances trop longues qui seraient susceptibles de dégouter un peu les uns et les autres, faites en sorte d'être respectueux des élus comme eux le sont de vous.

Parmi les différentes interventions, il y en a une qui n'est pas très acceptable et si l'on en reste là, c'est très bien ; c'est la question n° 8 ; nous souhaitons que par rapport aux relations entre les élus et les concitoyens, il y ait un maximum de rigueur et que l'on ne se laisse pas aller à certaines facilités et que l'on évite de donner des noms.

Je le répète : ici, on n'est pas à l'Assemblée Nationale, on peut être poursuivi par rapport aux propos que l'on a tenu, c'est une sécurité pour vous et pour ceux qui interviennent, qu'il y ait aussi des



élus qui aient tendance à calmer le jeu. C'est difficile de le calmer si d'autres allument une allumette où il ne faudrait pas.

Nous souhaitons pouvoir faire des CICA de bonne qualité, continuer sur les bases qui sont les nôtres aujourd'hui et si vous n'avez pas d'autres questions, je passe la parole à Madame DAGORNE.

Pour les autres questions, vous pourrez voir directement les services de sécurité et propreté, tout cela peut se regarder en commission voirie, voire dans une commission extra municipale et s'il y a suffisamment de gens pour s'y intéresser de manière permanente, je suis très favorable à ce type de solution.

Nous arrêtons au niveau de vos questions car nous ne les avons pas préparées. Nous ne sommes pas en mesure d'apporter des réponses à ces questions.

MME DAGORNE : *Je veux laisser la parole aux associations et vous savez Monsieur le Maire que je partage un certain nombre de constats que l'on a pu faire sur des CICA un peu longs et houleux dans cette mairie d'arrondissement.*

*Je partage également votre constat sur le fait que nous sommes à peu près le seul arrondissement à l'organiser suivant la régularité prévue par la loi PML depuis longtemps, que ça peut parfois déborder dans le temps avec des questions nombreuses et longues.*

*Là où j'exprime mon étonnement aujourd'hui, c'est que ça fait des années que l'on pose des questions sur la propreté, la sécurité, de la part de diverses associations.*

*Je suis pour que l'on organise les choses à la fois pour les services et pour l'intérêt des personnes qui sont dans le public pour que la réponse adéquate soit apportée, puisque c'est le but et l'importance de l'initiative et de la consultation puisque l'on est dans un CICA.*

*Je trouve simplement que c'était un peu abrupt d'annoncer aujourd'hui comme ça ce que je qualifierais de changement de méthode et si je peux en comprendre le bienfondé, je trouve que c'est dit d'une façon un peu sèche.*

*Peut-être que l'on aurait pu prévenir les associations, les questions sont quand même transmises à l'avance. Par ailleurs, c'est peut-être l'occasion de réfléchir sur l'organisation des CICA, pas forcément de limiter sur le fond parce que les questions doivent concerner le Grand Lyon, l'arrondissement et la ville et rien que ça c'est très large.*

*Toutes les questions très précises d'aujourd'hui concernent la Ville, le Grand Lyon et l'arrondissement comme d'habitude et on peut peut-être travailler sur un règlement intérieur du CICA sans rentrer dans quelque chose de très pointu mais de manière à ce que les associations sachent les sujets qui peuvent être abordés, sachant que pour certaines commissions, on peut aussi signaler que les CICA ont une régularité dans l'année beaucoup plus fréquente que certaines commissions qui ne se réunissent pas toutes quatre fois par an.*

*C'est le cas dans certains domaines depuis peu mais ça n'a pas été le cas lors du mandat, il y a peut-être une répartition à trouver effectivement entre ce qui est de l'ordre du CICA et des commissions, ce qui est de l'ordre tout simplement du questionnement, l'interrogation directement à l'élu chargé du dossier parce que les choses peuvent peut-être avancer quitte à faire une communication toute simple en CICA d'une manière ou d'une autre.*

*S'il y a une refonte du site Internet, c'est peut-être l'occasion de réfléchir à une petite rubrique, les foires aux questions où l'on pourrait diffuser les réponses apportées de manière formelle hors réunion dans un délai qui serait plus court que l'attente d'un CICA, voire d'une commission extra municipale car certaines questions ne méritent pas d'attendre 1 mois dans un certain nombre de domaines.*

*Je suis d'accord sur le fait que l'on peut repenser le fonctionnement des CICA tout en leur laissant cette liberté que l'on a par tradition dans cet arrondissement et dont je me félicite mais, je suis un peu surprise par la sécheresse de la réponse d'aujourd'hui même si je suis d'accord sur le fait qu'il ne faut pas qu'il y ait une profusion de questions pour chaque association.*

M. LE MAIRE : *Vous faites partie Madame DAGORNE de ceux qui ont vécu les mandats précédents et comme je sais que vous savez faire la distinction entre le oui, le non et l'à peu près, je pense que vous reconnaîtrez facilement que depuis 10 ans, il y a en termes d'efforts faits au niveau de la concertation et de la transparence, ce qui n'existait pas, sinon marginalement jusque là.*

Mme PEILLON : Pour compléter vos propos ainsi que ceux de Monsieur HELAL et les remarques de Madame DAGORNE, sur les questions posées certaines pourraient relever de la commission voirie mais, comme vous le soulignez, elle ne se réunit pas à la même fréquence que certaines commissions mensuelles entre élus.

La plupart des questions qui me concernent peuvent faire l'objet d'un Mail à l'élu concerné. Vous parliez d'urgence en ce qui concerne la première question ; s'il y a urgence, n'attendez pas les CICA pour des points ponctuels comme une place de stationnement handicapée ou la circulation sur un trottoir précis, je vous assure, vos concitoyens nous contactent directement et c'est d'autant plus efficace.

M. BUISSON : Un Mail a été fait pour une place de stationnement et je n'ai pas eu de réponse.

Mme PEILLON : Vous ne me l'avez sûrement pas envoyé à moi, à quelqu'un d'autre peut-être. Il y a des questions globales que l'on peut traiter en commission extra municipale et des points ponctuels pour les questions d'efficacité n'hésitez pas à nous contacter.

Pour ce point précis, je vais voir avec ma collègue et nous allons nous en occuper.

MME KOTOV : Monsieur BUISSON, vous parlez du Mail que Monsieur PERTOSAN m'a fait le 14 octobre, concernant ce problème évoqué ; je lui ai répondu le 16 octobre, je lui disais que ce type d'aménagement ne dépendait pas de ma délégation sur le handicap mais de celle de la voirie et je vous conseillais de leur faire passer votre Mail.

Il y a une place GIG, GIC pour cinquante emplacements, quant à ces espaces occupés à tort lorsque vous en faites la constatation, je vous ai répondu que le plus rapide était de téléphoner directement à la police municipale qui arriverait tout de suite.

M. LE MAIRE : Nous en avons terminé avec les questions de votre association.

## **2 – ARDHIL 7 :**

1 – M. JEANDEL : Je suis tout à fait d'accord avec vous : il faut une certaine rationalité, je ne pense pas que c'est en posant une vingtaine de questions que l'on montre que l'on est efficace.

Je propose qu'il n'y ait pas plus de cinq à six questions à chaque CICA parce que sinon on serait là jusqu'à 3h du matin.

Les commissions extra municipales devraient fonctionner un peu plus souvent ça éviterait peut-être que l'on soit obligé de poser trop de questions aux CICA.

Lors du forum des associations, chacun a pu constater le faible nombre d'exposants. Plusieurs remarques que nous avons déjà soulignées en réponse au questionnaire envoyé post forum aux associations, à savoir la présence d'importantes institutions associatives, d'associations qui ont un caractère politique comme la Maison de l'Europe qui bénéficie à outrance à mon avis, de subventions extérieures et Europe direct qui dépend directement de la Communauté Européenne, financée par celle-ci, donc par nos impôts, ainsi que le lieu du Forum n'ont toujours pas donné lieu à une concertation.

Aussi, nous posons la question : que devient le projet d'un comité de consultation ? Quel serait son rôle et quels sont vos projets futurs ?

M. ACACIA : Je vous remercie d'avoir posé la question pour deux raisons. Je vais pouvoir faire une analyse du dernier forum qui a eu lieu en septembre 2012 et parler du futur forum qui aura lieu à la rentrée 2013.

Une première remarque : vous notez que tout le monde a pu constater le faible nombre d'exposants, tout est relatif car nous avons eu un peu moins de soixante dix exposants et chez nos voisins, ils n'y en a pas eu forcément plus.

Le sentiment de faiblesse de fréquentation est lié au lieu dans lequel le forum était installé, le Palais des Sports qui est vaste et dans lequel le nombre de 70 associations semblait assez faible au niveau de la fréquentation.

Cela dit, je remercie les associations qui étaient présentes ; par contre nous avons reçu avec le Cabinet environ cent demandes de places, ce qui explique aussi la mise à disposition de tout le matériel nécessaire pour que ces associations puissent être représentées et qu'elles aient suffisamment de matériel pour recevoir le public.

J'ai demandé au Cabinet de faire une enquête de satisfaction ou plutôt une enquête concernant le ressenti, pour pouvoir construire un forum 2013 plus pertinent.

Nous avons demandé aux associations si elles souhaitaient participer à un groupe de travail en vue d'être le plus pertinent possible sur le prochain forum.

A ce questionnaire auquel ont répondu nombre d'associations (plus de la moitié), la majorité des personnes souhaite participer à ce groupe de travail, c'est pour cela qu'il sera organisé courant premier trimestre pour avoir suffisamment de recul ensuite et pouvoir prendre toutes les dispositions pour le forum 2013 et mettre un maximum de chances de notre côté pour les associations.

M. DE FILIPPIS : *Une précision quand même parce que c'est la 4<sup>e</sup> année que le forum des associations a lieu au Palais des Sports, il faut reconnaître qu'au mois de septembre il y avait un peu moins d'affluence que d'habitude et nous avons eu une centaine de demandes mais seulement soixante dix associations étaient présentes. Le problème est venu de la Biennale de la danse qui avait lieu ce jour là et qui a attiré des milliers de visiteurs, danseurs etc. dans le centre de Lyon L'année prochaine il n'y aura pas de biennale et donc moins de concurrence.*

2 – M. JEANDEL : Lors du Conseil de Communauté du 10 septembre dernier, a été voté le choix de l'aménageur de la future ZAC des Girondins. Aujourd'hui nous sommes inquiets sur une éventuelle surdensité et surtout, aucune concertation n'est pour l'heure, semble-t-il envisagée. Notre association demande l'organisation d'un référendum d'initiative populaire et une concertation approfondie avant toute poursuite de ce projet.

Il nous semble que la population devrait pouvoir être partie prenante de ce projet.

On a vu avec la ZAC du Bon Lait où il était prévu six cents logements et nous nous sommes retrouvés avec plus de mille deux cents, on ne voudrait pas la même chose avec la ZAC des Girondins.

M. DUCARD : Déjà par rapport à la ZAC du Bon Lait, il faut faire attention et rectifier les chiffres, et sur quoi on peut être concerté et consulté.

La ZAC du Bon Lait est en phase de finition, dans 6 mois, tous les logements seront terminés sauf un bâtiment qui va être construit en développement passif.

C'était huit cents logements qui étaient prévus et non six cents et c'est passé à mille cinq cents logements pour une raison très simple parce que les programmes en 2008 ont été abandonnés et repris pour faire du logement social, ce qui a multiplié le nombre de logements mais très peu le nombre de m<sup>2</sup> de SHON à notre grand désespoir d'ailleurs.

Il faut faire attention lorsque l'on porte un jugement, le seul jugement ce sont les gens qui viennent y habiter, donc les enquêtes se feront auprès d'eux pour savoir comment les nouveaux habitants qui commencent à arriver s'y sentent ; il ne s'agit pas de dénigrer ces nouveaux habitants qui viennent pour y vivre et pour prendre leur part dans la société de Gerland.

La ZAC des Girondins : c'est préparer l'habitat pour demain. La population va encore augmenter de cent cinquante mille habitants dans l'agglomération, dont soixante mille en 18 ans sur Lyon et Villeurbanne et c'est la société qui évolue, l'habitat de plus en plus revient en ville pour profiter des services, les écoles et le travail.

Il faut préparer l'habitat de demain et vous avez parlé de densité, je suis très attaché à ce que cette notion puisse être développée parce que, cela veut tout dire et ne rien dire.

Par contre, optimiser nos territoires, nous en avons besoin parce que le foncier sur Lyon est de moins en moins courant donc, il faut bien que l'on trouve des moyens techniques pour permettre de construire de l'habitat en centre ville.

Une ZAC en dehors des promoteurs privés qui viennent et qui construisent pour les habitants même s'il y a des problèmes sociaux etc. donc, une ZAC publique va permettre de construire un nouvel habitat.

Vous dites 2 500 m<sup>2</sup> de SHON oui, mais il y a du logement, on prévoit deux mille cinq cents logements et je crois que c'est une bonne chose et nous pourrons accueillir ces nouveaux habitants.

Ce n'est pas négatif, il faut le voir en termes de prospective car notre société est en capacité d'anticiper le développement urbain de demain et la ZAC est un moyen.

Il faut que l'on travaille à participer à la conception de cette ZAC, pas pour nous mais pour les habitants de demain.

Lorsqu'on pose des questions il faut bien se mettre dans un contexte de développement social.

Il y aura une concertation publique lancée directement par Monsieur COLLOMB lors d'une séance publique à Gerland pour l'ensemble des dossiers et en particulier la ZAC des Girondins.

La date n'est pas encore fixée mais on fera le point sur la ZAC des Girondins, le technopole et le pont des Girondins mais actuellement il n'est pas d'actualité puisqu'il fait partie de la réflexion connexe de l'anneau des sciences.

Vous avez participé à la première réunion publique de l'anneau des sciences, ce sont des problématiques qui dépendent de la déclassification de l'autoroute et après, nous pourrions travailler sur le pont des Girondins.

M. JEANDEL : *Au niveau de l'ARDHIL on se fait soucier d'une certaine densité qui se fait sur Gerland. Il faut maîtriser cela et pour préparer l'avenir du management du centre ville, j'ai de sérieux doutes sur son efficacité et c'est pour ça que lorsqu'une ZAC se met en route, il faut qu'en amont, les habitants et les associations soient partie prenante afin qu'il y ait un suivi derrière pour que les nouveaux habitants n'attendent pas 5 à 10 ans pour avoir des commerces.*

M. LE MAIRE : *La densité de Gerland est très faible ; il y a de nombreux terrains qui peuvent être transformés en terrains à bâtir à relatif court terme.*

*Ce n'est pas quelque chose dont il faut s'étonner et sachez bien qu'avant qu'un secteur comme celui de Gerland soit à l'égal de celui de la Guillotière en termes de densité, il y aura encore de l'eau qui sera passée sous le Rhône. Je vous remercie.*

### **3 – ASSOCIATION POUR LA VALORISATION DU PARC DE GERLAND ET DE SON ENVIRONNEMENT :**

1 – Mme HURTREL : **Environnement** : Les bâtiments d'ENS Sciences situés avenue Debourg ainsi que les 2 pavillons d'entrée à la Halle Tony Garnier ont grand besoin d'un sérieux rafraîchissement. Nous savons, Monsieur le Maire, que ces travaux n'incombent pas à la Mairie du 7<sup>ème</sup> mais ne pourriez-vous être le relais auprès des services concernés, ces lieux prestigieux ne reflètent pas actuellement leurs valeurs, (état dégradé, sale).

M. DUCARD : L'ENS travaille sur la reconfiguration totale de son secteur l'ENS Sciences et j'ai participé à plusieurs séances d'archi conseil parce qu'ils envisagent de reconfigurer leurs bâtiments qui sont très anciens qui ne sont plus en sécurité.

Plusieurs projets ont été présentés, ils ont été retoqués, par contre il avait été envisagé de démolir et de reconstruire toute la résidence étudiante rue Debourg, or ce projet a été abandonné dans le cadre de leur programme parce qu'ils ont fait des choix financiers.

On risque de voir encore ces immeubles pendant quelque temps ; ça ne dépend ni de la ville de Lyon, ni du Grand Lyon mais de l'Etat directement.

Pour les deux petits pavillons auxquels nous sommes fort attachés, effectivement ça va être examiné dans le cadre de la concertation de l'îlot Fontenay, place des Pavillons, puisque nous allons retravailler tous les espaces publics.

Il faudra penser à l'usage futur d'un des pavillons actuellement occupé par la bibliothèque puisque, celle-ci sera transférée sur l'avenue Monot prolongée.

1 bis – M. DAVENDRE : Boulevard Chambaud la Bruyère après le Mc' Donald, dans le virage en direction de Saint Fons, un pont SNCF enjambe ce boulevard.

La nuit ce pont bénéficie d'un magnifique éclairage. Pouvez-vous nous dire qui a financé cet éclairage ? RFF ? Ville de Lyon ? Laboratoires de la ZAC Ampère ?

M. DUCARD : Cet éclairage que vous avez bien repéré et qui se trouve à l'entrée sud de la ville de Lyon, a été fait par la ville de Lyon, dans le cadre de l'aménagement du boulevard Chambaud la Bruyère.

2 – Mme HURTREL : **Sécurité** - avenue Leclerc des dégradations se sont produites - abribus situé angle avenue Leclerc/Commandant Ayasse a été dégradé (bris de verre jonchant le parterre). Je n'ai pas pu le mettre dans ma question mais il y a eu un cambriolage dans mon immeuble et dans mon allée.

La veille une poubelle a brûlé angle Yves Farge/André Bollier.

Tous ces actes de vandalismes difficiles à maîtriser ne nécessitent-ils pas de plus fréquentes rondes de police ?

M. LE MAIRE : Effectivement, il y a une situation sur Gerland qui est à l'identique de ce qu'elle est sur à peu près tous les territoires.

Je connais bien cette partie ouest de Gerland, en bordure de Rhône, qui est très dense depuis une vingtaine d'années, il faut reconnaître que les difficultés que nous avons là-bas se sont un peu les difficultés que nous avons partout.

Nous essayons d'y attacher un maximum d'importance et vous savez que, par rapport à cela, nous ne pouvons que compter sur les capacités, les moyens, dont disposent les services de police.

Nous rencontrons les services de police tous les lundis matins ; le premier travail que nous avons pour commencer la semaine, c'est avec la police en présence du commissaire de police du 7<sup>e</sup> arrondissement, également en présence du chef de la police municipale.

Nous essayons de voir ce qui pourrait être fait et par qui, de manière à essayer de réduire les difficultés que l'on rencontre qui vont de la voiture brûlée à un coffre ouvert, des cambriolages.

Les résultats aujourd'hui dans ce territoire ne sont pas supérieurs à ailleurs, je sais que cela ne va pas vous rassurer mais, nous sommes plutôt plus tranquilles dans ce secteur -là de Gerland que dans la plupart des autres territoires du 7<sup>e</sup> arrondissement, sans parler de la Ville ou de l'agglomération.

Il y a là une situation qui nécessite, si on veut l'améliorer, de faire en sorte que les gens se rencontrent un peu plus, parce qu'après 20 ans d'existence à cet endroit (c'est le cas pour beaucoup d'entre eux) la meilleure garantie pour que tout se passe bien c'est qu'il y ait en permanence du lien social, l'envie de discuter avec les voisins.

Il faut essayer de trouver une petite motivation supplémentaire ; je pense que vous nous poserez la question d'ici quelque temps mais nous sommes, en la matière, dans une situation plutôt stable.

Mme HURTREL : *Nous allons finir sur une note optimiste : « nous avons la chance d'habiter à Lyon plutôt qu'à Marseille ! »*

#### **4 - ASSOCIATION DES RETRAITES ET PRE-RETRAITE (ES) CFDT ULR DU 2<sup>e</sup> ET 7<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS.**

1 – M. GRANJON : En préambule, je vous signale le décès de Germaine BESSON ; c'était une personne qui a créé notre association du 7<sup>e</sup>, qui était très impliquée dans le milieu associatif et dont certains d'entre vous se souviennent peut-être.

Où en est la réflexion sur la nécessité d'une salle des fêtes ou polyvalente dans un arrondissement de soixante dix mille habitants ?

Ce qui est indiqué sur la ZAC Girondins répond-il à cette définition ? Mais ce n'est pour l'instant qu'une prospective urbanistique et non un projet.

La piste de l'ancien dépôt T.C.L rue Parmentier est-elle définitivement abandonnée ?

Y a-t-il des pistes parmi les bâtiments conservés du parc Sergent Blandan ?

Compte tenu des synergies avec le reste de la Ville quelle capacité faudrait-il viser ?

Question identique à propos d'une 2<sup>ème</sup> salle des familles. Peut-on me répondre d'une manière claire afin que j'entende ce que l'on me dit.

M. LE MAIRE : Nous allons essayer de vous répondre d'une manière audible. Vous voulez savoir si une salle affectée aux activités associatives, familiales etc. d'une capacité de l'ordre de quatre cents personnes est sur le point d'être décidée.

Il faut savoir que personnellement j'aurais souhaité que ça se passe un peu différemment, parce qu'il y a un territoire sur lequel nous avons de multiples possibilités, celui de Sergent Blandan.

Nous avons donc ce territoire qui aurait mérité qu'on l'examine de plus près pour s'assurer qu'il y avait ou non la capacité d'installer une salle de quatre cents ou cinq cents places.

Bien évidemment, ça supposait que l'on ait un espace complètement accepté par la population avoisinante, ce qui pouvait tout de même aboutir puisque nous nous serions mis en bordure des 17 ha de manière à ne pas poser de problèmes aux riverains.

Nous savons qu'aujourd'hui, à partir du moment où dans une salle vous avez la possibilité de donner les capacités de décibels que nécessitent sans doute beaucoup de musiques, il y a une grande difficulté en termes d'implantation.

J'avais souhaité savoir s'il était possible d'accueillir ou pas une salle de ce type en bordure sud-est du parc. On a considéré très rapidement que ce n'était pas possible donc, je n'ai pas insisté mais il était évident que je n'imaginai pas que cela puisse faire l'objet d'une réalisation rapide.

Compte tenu de l'état de nos finances aujourd'hui et plus généralement de toutes les collectivités et en particulier les communes dont nous faisons partie, même si notre situation est plutôt meilleure que celle des autres, nous n'avons pas aujourd'hui des capacités importantes pour réaliser dans des délais relativement courts (1 an ou 2) une salle de cette nature.

Il y aura d'autres terrains à analyser pour savoir dans quel délai nous pourrions éventuellement aller dans cette direction.

A ma connaissance il n'y a rien sur la ZAC des Girondins et encore moins sur Parmentier.

La deuxième salle des familles n'est pas prévue pour le moment, il faut faire avec celle que nous avons et il faudra saisir des opportunités.

Ne perdez pas de vue ce qu'est la réalité financière d'une manière générale et des collectivités également.

Je vous remercie et je vous propose une pose d'une dizaine de minutes avant de passer au conseil d'arrondissement.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20h10.

---